

RAPPORT
N° 2013/O2/153

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2013

REUNION DU 6 SEPTEMBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

OBJET :

**REGIE DE RECETTES DU MUSEE DE LA CORSE :
EXPOSITION « LA CORSE ET LA MUSIQUE ENTRE TRADITION
ET MODERNITE »**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

OBJET : MUSEE DE LA CORSE : FONCTIONNEMENT DE LA REGIE DE RECETTES : EXPOSITION « LA CORSE ET LA MUSIQUE, ENTRE TRADITION ET MODERNITE »

Le présent rapport a pour objet :

- 1. De fixer les tarifs**, suite à une forte demande de trois nouveaux produits pour la régie du Musée de la Corse à Corte, liés aux publications et aux objets accompagnant l'exposition « *La Corse et la musique, entre tradition et modernité* » tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous.

Ainsi seront ajoutés aux produits déjà mis en vente à la boutique à partir de juillet 2013 :

- Des cartes postales (20 visuels),
- Des affiches 30 x 40
- Des magnets grands formats

Pour ces produits, les visuels choisis sont, soit la propriété du Musée de la Corse, soit les droits afférents à ceux-ci ont été cédés au Musée de la Corse par les prêteurs privés et seront donc uniquement en vente à la boutique.

CARTES POSTALES	9 500 exemplaires	0,75 €
AFFICHES 30 x 40	600 exemplaires	8,00 €
MAGNETS GRAND FORMAT	1 800 exemplaires	3,00 €

- 2. de réserver pour la communication** de la Collectivité Territoriale de Corse les cartes postales et objets suivants :

CARTES POSTALES	500 exemplaires
MAGNETS GRAND FORMAT	200 exemplaires

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 13/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT SUR LA REGIE DE RECETTES DU MUSEE DE LA CORSE :
EXPOSITION « LA CORSE ET LA MUSIQUE, ENTRE TRADITION
ET MODERNITE »**

SEANCE DU

L'An deux mille treize, et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 96/60 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 1996 portant adoption de la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 1996 et prévoyant notamment dans son article 10 l'institution d'une régie de recettes pour le Musée de la Corse à Corte,
- VU** la délibération n° 13/ AC de l'Assemblée de Corse du 4 juillet 2013 portant adoption du fonctionnement de la régie de recettes du Musée de la Corse - exposition : « la Corse et la musique, entre tradition et modernité »
- VU** l'arrêté n° 97.16 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 20 juin 1997 portant modification de l'arrêté n° 96-36 CE du 1^{er} juillet 1996 portant création d'une régie de recettes au Musée de la Corse à Corte,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DIT que dans le cadre de l'exposition « *La Corse et la musique, entre tradition et modernité* » les tarifs des nouveaux produits mis en vente à la boutique du Musée de la Corse sont fixés comme suit :

CARTES POSTALES	9 500 exemplaires	0,75 €
AFFICHES 30 X 40	600 exemplaires	8,00 €
MAGNETS GRAND FORMAT	1 800 exemplaires	3,00 €

ARTICLE 2 :

DIT que seront réservés pour la communication du Musée de la Corse et de la Collectivité Territoriale de Corse :

CARTES POSTALES	500 exemplaires
MAGNETS GRAND FORMAT	200 exemplaires

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI